



**SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL  
DU CHU DE QUÉBEC**

### Responsable du comité :

Marie-Claude Cyr, VP CHUL

### Membres du comité :

Véronique Auclair, inhalothérapeute et VP HSS-secrétaire

Nancy Légaré, infirmière Auxiliaire et trésorière HEJ

Manon Lizotte, infirmière Clinicienne et agente CHUL



### Pour nous joindre:

**CHUL: #42758**

Local: J-002

**HDQ: #15274**

Local: 4306 Collins

**HSFA: #54419**

Local: D1-719

**HEJ: #65623**

Local: H-003a

**HSS: #87792**

Local: L1-11

[www.sichudequebec.com](http://www.sichudequebec.com)

## Comité

# Plan de Développement des Ressources Humaines

## Qu'est-ce que le comité :

Le plan de développement des ressources humaines est élaboré annuellement avec la participation de votre syndicat, lors des rencontres du comité paritaire.

Quatre membres, des divers titres d'emploi de la catégorie I du syndicat, siègent à ce comité.

Ils se rassemblent à concurrence de 4 à 6 fois par année, afin de planifier, d'analyser et de recommander diverses formations en cours d'emploi pour les membres de la catégorie #1. Ils assurent le suivi des demandes organisationnelles, spécifiques et ministérielles.

Le comité voit à la consultation des membres quant à leurs besoins de formation dans les secteurs d'activités et à la répartition équitable des sommes du PDRH.

## Les budgets du PDRH:

Le budget PDRH représente 1,34% de la masse salariale de l'année antérieure, ce qui correspond à près de \$3.5 millions. Il est réparti selon deux plans: spécifique et organisationnel. Selon l'évaluation du budget organisationnel à chaque année, des sommes sont attribuées au remboursement des frais de scolarité et à la formation RCR.

Des budgets spéciaux, selon les lettres d'entente #14 et #16 des dispositions nationales de la convention collective sont disponibles pour les professionnelles en soins de moins de 2 ans de pratique dans leur emploi et pour les IPS. Ce qui représente 0,19% de la masse salariale du Chu de Québec pour les membres de moins de 2 ans et 0,03% de la masse salariale du MSSS, selon le nombre d'IPS au CHU de Québec.

## Les plans de développement

### Le Plan Organisationnel

Diverses formations s'y retrouvent. Elles doivent maintenir et développer les compétences nécessaires à l'exercice de nos fonctions, notamment par des mises à jour, par l'introduction de nouvelles technologies et approches. Elles permettent également d'acquérir des compétences élargies au moyen de formations plus approfondies dans des domaines ou disciplines reliés à la dispensation des services de santé, notamment par des certifications reconnues. Ces formations sont offertes aux divers titres d'emploi et dans toute l'organisation.

### Le plan spécifique

Ce plan comporte des formations spécifiques de perfectionnement et des colloques, selon les besoins des diverses directions clientèles dont vous faites parties. Des sommes sont attribuées aux colloques qui représentent un atout pour nos membres, quant à l'acquisition de nouvelles connaissances et au réseautage dans le milieu de la santé.

### Le plan des moins de 2 ans et des IPS

Ces plans sont constitués de formations spécifiques qui permettront de développer les assises nécessaires à l'accomplissement de leurs nouvelles fonctions et le développement d'expertise spécifique pour les IPS.

## Vous serez consultée/avisée...

- Pour l'identification de vos besoins de formation en **janvier** de chaque année, pour le plan spécifique de l'année suivante. Faites connaître vos demandes à votre supérieur immédiat.
- De déposer la demande de remboursement de frais de scolarité sur l'espace employé, dès la **mi-janvier**. Faites vite, ce budget est limité!
- De vous inscrire au tirage, vous permettant d'assister au congrès ou au colloque de vos ordres professionnels respectifs (OIIAQ, OPIQ et OIIQ). En ce qui concerne l'OIIQ, vous devrez être élue déléguée ou substitut à l'AGA de votre ordre régional (ORIIQ, ORIIQA.), en mai ou juin, pour être éligible.
- À l'occasion, de vous inscrire à des tirages pour des formations ou des colloques spéciaux offerts par des associations jugées pertinentes par le comité du PDRH.
- Tout au long de l'année, pour vous inscrire aux diverses formations offertes par votre PDRH.
- Pour ce faire; lisez notre SICHU en Bref, consultez notre page Facebook, notre site internet et nos babillards.